

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le 13 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : Mr FAVIER Bernard, Mr GOUYON Gilles, Mme LEBRETON Marie, Mr GRENAT Claude, Mr LASCIOUVE Jean-Claude, Mr MOURLON Gérard, Mr BERAUD Christophe, Mme ALVES Pierrette, Mme COMBEMOREL Sophie, Mme BARBECOT Annie, Mr GIRAUD Patrice, Mr LECUYER Lionel, Mme BAGNAUD Marie-Claude, Mme GIRAUDET Stéphanie.

Absents: Mr DESAUNOIS Laurent

Mr GRENAT Claude a été élu secrétaire.

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

Monsieur le Maire rappelle que suite au conseil du 29 avril 2014, celui-ci avait proposé aux services fiscaux une liste de 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants) afin qu'ils puissent choisir 6 représentants titulaires et 6 suppléants devant siéger à la commission des impôts directs. Dans cette liste de 24 personnes figurerait 2 propriétaires habitant hors commune et 2 propriétaires de bois.

Mais après entretien avec les services des impôts, il s'avère que Mme LEGER Annie n'est plus propriétaire de bois. Nous devons nommer quelqu'un d'autre et reprendre une délibération.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme PERCHER Claudine – Le Bourg	M.MARTIN Patrice - Les Barsses
Mr RAOUX Daniel - Grandsaigne	M.MAIGNOL Franck - Les Barsses
M.CHALVIGNAC Robert – Carton	Mme LAMADON Agnès - Bargheon
M.GIRAUD Gérard – Lacost	Mme MARTIN Annie – Les Chaussades
M.TIXIER Franck – Le Bladeix	Mr HENNEQUIN Jean-Louis - Perol
M.SERVIERES André – Mazon	M.VERNERET Alain – La Georges
Mme BASCOBERT Marie-Paule - Lamazière	M.GALLARD Pascal – Le Vernadel
Mme ROUCHON Karine – Beaufessoux	Mme MOUSSELON Renée – Le Bourg
Mme BEROUHARD Chantal – Boscavert	Mme BUVAT Nicole – Le Bourg
Mme LEGER Annie – Courtine (propriétaire de bois)	Mr GIRAUDET Jean-Claude – Lacost (propriétaire de bois)
Mr CHAFFRAIX Thierry – Les Arsses Biollet	M. BLANCHARD Rémy – Saint Gervais d'Auvergne
Mme FONTENIL Annick – Le Bladeix	M.CANAUD Sébastien – Villemaine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose de demander aux Services des Impôts la liste des propriétaires de bois sur notre commune afin de nommer une autre personne.

CENTRE DE GESTION

**CONVENTION D'HADESION AU SERVICE RETRAITE DU CENTRE DE
GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY DE DOME**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 24 modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007, qui autorise le Centre de Gestion à assurer toutes tâches en matière de retraite et d'invalidité pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics,

Vu les lois n° 2003-775 du 21 août 2003 et n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,
Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme n° 2014-19 en date du 11 avril 2014,

Considérant que les collectivités territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion au service retraites créé par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,

Considérant les prestations spécifiques offertes par le service retraites du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme telles que décrites dans la convention d'adhésion,

Le Conseil Municipal (ou autre assemblée), après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer au **service retraites** compétent en matière de procédures des actes de gestion du régime spécial afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL,
- prend acte que les barèmes actuels prévoient une tarification liée au nombre d'agents affiliés à la CNRACL dans la collectivité et pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de gestion,
- autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,
- inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au service retraites.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

AMENAGEMENT FONCIER

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que l'avant projet concernant la voirie communale a été présenté lors de la réunion le 4 juin dernier, il faut maintenant le valider.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande que des modifications soient faites sur les villages de Lamazière et du Bladeix.

ADAPEI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ADAPEI nous invite pour le tournoi de pétanque qui aura lieu le jeudi 26 juin de 11 heures à 17 heures.

A cette occasion, l'ADAPEI voudrait que des conseillers puissent venir les aider pour monter les barnums ainsi que les tables et les chaises de la salle des fêtes, le 25 juin à partir de 9 heures

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que Jean-Claude LASCIOUVE, Gérard MOURLON ainsi que certains employés iraient aider pour l'installation des barnums et que Pierrette ALVES, Jean-Claude LASCIOUVE, Gérard MOURLON et Bernard FAVIER seraient présents pour le tournoi de pétanque.

CONTRATS CUI

Monsieur le Maire informe le Conseil que les contrats de Mme AMADON Catherine et Mme PETITJEAN Françoise se terminent le 31 juillet et le 22 août 2014 et que nous pouvons les renouveler pour un an.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de renouveler les contrats de Mme AMADON Catherine et de Mme PETITJEAN Françoise pour une durée d'un an.

Un nouvel emploi du temps sera proposé à chacune et une rencontre avec les responsables des employés sera programmée.

SUBVENTION MUSEE DE LA RESISTANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des TAPS, une présentation du musée de la résistance aux enfants a eu lieu les 15 et 18 octobre 2013. Suite à cette présentation, les enfants devaient aller visiter le musée de St Gervais d'Auvergne et pique-niquer sur le site de St Julien la Geneste.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 100 € à l'association de l'Amicale des Anciens Résistants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Donne l'autorisation de verser une subvention de 100 € à l'association de l'Amicale des Anciens Résistants.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

TRESOR PUBLIC

Monsieur le Maire donne lecture d'une note du receveur municipal l'informant qu'en 2010, il n'a pu mettre en recouvrement la somme de 68.40 € concernant des cantines dus par des administrés malgré toutes les démarches effectuées par ses services.

Au vu des difficultés rencontrées par le receveur municipal pour son encaissement, Monsieur le Maire propose l'admission en non-valeur de ces titres dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

2010 : 68.40 €

TOTAL : 68.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- ✓ Donne son accord pour l'admission en non-valeur de ces titres pour une somme total de 68.40 €.
- ✓ Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes.

EMPLOI A DUREE DETERMINE D'ADJOINT TECHNIQUES TERRITORIAUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite aux congés des employés communaux pendant la période estivale, il est important de les remplacer, la charge de travail pour l'entretien des espaces verts étant très importants à cette saison.

Il propose de créer un poste d'adjoint technique à durée déterminée du 1^{er} Juillet au 1^{er} Septembre 2014 pour trois jeunes qui effectueront 20 heures hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte la création d'un poste d'adjoint technique à durée déterminé pour la période du 1^{er} Juillet au 1^{er} Septembre 2014.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

INTERVENANT PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : interventions d'un professeur d'art plastique dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Assistant d'Enseignement Artistique pour la fin de l'année scolaire 2013/2014.

Cet agent assurera les fonctions d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 2/35^e, des heures supplémentaires lui seront attribuées pour la mise en place de ces cours.

La rémunération de l'agent sera calculée sur l'indice brut 378 du grade de recrutement.

INTERVENTION PARENTS D'ELEVES

Monsieur le Maire informe Le Conseil Municipal que suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires l'association des Parents d'Elèves interviendra dans le cadre des activités périscolaires à raison de deux heures hebdomadaire.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Accepte cette proposition à raison de deux heures hebdomadaire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Détermination du choix du coordinateur sécurité santé et du contrôleur technique concernant le projet d'aménagement d'une boulangerie et de deux logements sociaux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les agences ayant fait acte de candidature pour la mission de Coordination Sécurité Santé :

- SOCOTEC -19 avenue L. de Vinci - 63 000 Clermont-Ferrand
- VERITAS – 5 rue Bois Joli – 63800 Cournon
- SARL GAYAUD & Cie - 46 Rue des Gravouses - 63 100 Clermont-Ferrand
- APAVE - 30 boulevard Maurice Pourchon - 63 000 Clermont-Ferrand

Au vu des moyens, des compétences et des coûts de prestations fournis par les candidats, Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de Sarl GAYAUD & Cie, dont le montant de l'offre est la moins disante et s'élève à 1 600 € HT.

Monsieur le Maire présente ensuite au Conseil Municipal les cabinets ayant fait acte de candidature pour la mission de Contrôle Technique :

- APAVE - 30 boulevard Maurice Pourchon - 63 000 Clermont-Ferrand
- VERITAS – 5 rue Bois Joli – 63800 Cournon
- SOCOTEC – 19 avenue L. de Vinci – 63 000 Clermont Ferrand

Au vu des moyens, des compétences et des coûts de prestations fournis par les candidats, Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de SOCOTEC, dont le montant de l'offre est la moins disante et s'élève à 2 700 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal:

- autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de Coordination Sécurité Protection Santé avec SARL GAYAUD & CIE
- autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de Contrôle Technique avec SOCOTEC.

AMENAGEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire informe le Conseil que des demandes ont été faites à certains administrés du bourg, pour qu'ils nettoient leurs terrains ou taillent leurs arbres. Monsieur le Maire propose d'établir un « règlement » applicable à tous dans le bourg.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de rechercher ce qui est légalement possible, de mettre en place et par la suite de valider ce document par un arrêté. Pierrette ALVES est chargé d'établir ce document contractuel qui sera présenté à la prochaine réunion pour étude et approbation.

TRAVAUX EN COURS

- Problème au village de Gandichoux concernant le taillage de la pêcherie.
- Problème d'évacuation d'eau dans le logement de la poste, l'infiltration d'eau chez Mme CHAFFRAIX n'est toujours pas résolue. Mr GRENAT Claude est chargé de ce dossier, un R.D.V devra être pris avec les services de la SEMERAP pour trouver une solution. Un compte rendu sera fait à la prochaine réunion avec travaux à faire et chiffrage.
- Prendre un R.D.V avec le SIV de MENAT pour les travaux de voirie 2014. Mr GRENAT Claude se charge de ce R.D.V.

INFOS / REUNIONS

- Chauve-souris Auvergne : Cette association viendra recenser les chauves-souris dans les bâtiments communaux normalement le 9 juillet. Un employé communal les accompagnera.
- FDGDON : La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles tiendra son assemblée générale **le vendredi 27 juin à 9h30 à LEMPDES**. Voir si Mr CANAUD Sébastien a reçu cette invitation.
- CILE : Pour clôturer la 3^{ème} édition du « Facile » l'association nous invite **le jeudi 19 juin à 20H chez Emma à Courtine**.
- ADAPEI 63 : Assemblée générale **le jeudi 26 juin à 18 heures à CLERMONT-FERRAND**.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

Commissions

- Bâtiments Communaux :
 - ✓ Un 2^{ème} état des lieux aura lieu dans le logement de la poste le 23 juin 2014 afin de vérifier si les travaux ont été réalisés. Gilles GOUYON se charge de faire cet état des lieux.
- Information :
 - ✓ Le bulletin municipal est en cours.
- Vie Communale :
 - ✓ L'association du panier gourmand organisera un marché de terroir sur notre commune le 25 juillet.
 - ✓ Monsieur le Maire rappelle au Conseil que celui-ci est invité à l'apéritif du 90^{ème} anniversaire du foot.

- Matériel Communal :
 - ✓ Le giro-broyeur est arrivé, montant de l'acquisition 1 752.00 € TTC.
 - ✓ Commander un composteur pour la cantine.
- CCAS école, cantine :
 - ✓ Une réunion aura lieu avec les parents, les enseignants et les intervenants du TAP, le lundi 16 juin à 18h30 à la salle des associations, pour parler des rythmes scolaires et des TAPS de la rentrée 2014/2015.

TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES

- ✓ Nettoyage du terrain au-dessus de cimetière.
- ✓ Dallage de la poste à refaire.
- ✓ Plan incliné à l'entrée de l'église.
- ✓ Nettoyage du site du Chalamont.
- ✓ Sortir tous les mardis matin le container dans la rue qui se trouve dans l'impasse de Mme Claudine PERCHER. Demander aux agents du SICTOM de prendre le container la ou il est stocké. Mr MOURLON se charge de cette demande.
- ✓ Remettre en état la fontaine du Bladeix.
- ✓ Enrochement de la mare du Bladeix coté chemin, Christophe BERAUD est chargé de ce dossier et de donner un chiffrage à la prochaine réunion.
- ✓ Boucher les trous à la Sauvolle (demande faite par Mr CROMARIAS).
- ✓ Branches à couper à Montpied et au Chirol.
- ✓ Repeindre et réparer le lavoir à Lamazière, Jean-Claude LASCIOUVE et Annie BARBECOT sont chargés de ce dossier et d'organiser cela avec les habitants.

QUESTIONS DIVERSES

Une demande d'achat d'une partie du domaine public à Visignol a été faite par Mr et Mme COUSSAN. Claude GRENAT est chargé de ce dossier. Une réunion des habitants du village avec Mr et Mme COUSSAN et les élus sera organisée.

SECTIONNAUX

Le secrétariat est chargé de faire le bilan section/section : surface, soumis ONF ou non, travaillé ou non avec plans et relevés cadastraux. La vérification sera faite par les élus responsables de village et présenté à une prochaine réunion du conseil. De même un résumé des nouveaux textes sur les sections sera préparé par le secrétariat.

Mme BAGNAUD demande pourquoi la fête se fait dans le bourg et non pas à la salle des fêtes. Mr le Maire rappelle que c'est la fête patronale qui par tradition a lieu au bourg et cela permet également au commerce (bar) local de fonctionner.